

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction des Personnes Handicapées et des Personnes du Bel Age
Service Départemental Personnes Handicapées
12542

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

OBJET : Renouvellement de la subvention de fonctionnement allouée à l'association Icom'Provence pour l'accès à l'informatique et aux nouvelles technologies du numérique des personnes en situation de handicap. Exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa politique facultative, le Conseil départemental encourage les initiatives en faveur des personnes handicapées leur permettant d'optimiser leurs conditions de vie.

L'association Icom'Provence dont le siège est situé au 100, boulevard de la Barasse, 13011 Marseille, et dont la Présidente est Madame Najet Boussekine, gère un centre de ressources informatiques reconnu d'intérêt général, qui œuvre auprès des personnes en situation de handicap, des séniors et de toutes autres personnes fragilisées.

Elle permet à ce public de compenser des déficiences motrices, sensorielles ou cognitives par l'accès aux technologies de l'information, de la communication (TIC), vecteurs de lien social, d'autonomie, et de stimulation cognitive. Un diagnostic préalable établi par un ergothérapeute est nécessaire pour le choix de matériel et d'interfaces adaptés aux spécificités des handicaps, et contribue à l'accessibilité aux techniques informatiques.

L'association comptabilise 241 adhérents. Elle dispose d'un espace ouvert pour l'accueil, d'un bureau de direction, d'un lieu pour les consultations d'ergothérapie, et d'une salle de cours équipée pour la vidéo projection avec 6 postes informatiques fixes, complétés de 4 tablettes et 5 ordinateurs portables à écran tactile. Des aides techniques matérielles et logicielles sont à disposition pour être testées ou améliorées.

En terme de moyens humains, 3 salariés, une équipe de bénévoles ainsi que des volontaires en service civique, accueillent un public aux attentes diversifiées.

L'action de l'association s'articule autour d'ateliers d'initiation à l'usage des outils informatiques s'adressant à ce public et sur la formation des professionnels aidants.

Une attention particulière est portée aux enfants présentant des troubles « DYS ». Pour ce public, dont les handicaps « invisibles » pénalisent les apprentissages, l'association poursuit ses actions spécifiques et son accompagnement à l'insertion scolaire, en partenariat avec les différents intervenants dans ce domaine. Le matériel informatique est un véritable outil de compensation permettant, au moyen des logiciels spécifiques préconisés, d'exploiter au mieux les capacités et ainsi contourner les difficultés de ces enfants.

L'association développe également depuis 2016 des stages visant à favoriser, via les connaissances acquises sur les nouvelles technologies, la sociabilité et l'autonomie de jeunes en situation de handicap, par un travail en groupe régulier.

Ce programme de préformation professionnelle sur l'apprentissage des bases de la programmation s'adresse à de jeunes autistes Asperger afin de prévenir les situations d'échec auxquelles ils sont confrontés sans mesures d'accompagnement préalables.

Au cours de l'année 2018, 163 personnes en situation de handicap ont ainsi été conseillées et suivies. Parmi les actions menées, on compte 91 consultations pour un bilan conseil et 458 séances d'initiation informatique lors d'ateliers collectifs ou de cours individuels.

Le renouvellement de la participation départementale de 20 000 €permettra la poursuite des projets engagés.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL